



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU BENIN

67^eME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

REUNION DE HAUT NIVEAU SUR L'ETAT DE DROIT AUX NIVEAUX NATIONAL ET
INTERNATIONAL

DISCOURS

DE

Son Excellence Dr Boni YAYI,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

PRESIDENT EN EXERCICE DE L'UNION AFRICAINE

NEW YORK, LE 24 SEPTEMBRE 2012

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs,

L'organisation d'une réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international est une excellente initiative. Je remercie le Secrétaire Général des Nations Unies de son rapport sur la question qui nous a fort bien édifiés.

Monsieur le Président,

L'état de droit en soi, représente le cadre optimal d'exercice de la Démocratie. Il appartient aux Etats d'en définir les contours et de mettre en place des institutions solides et stables pour la porter. Les Nations Unies ont vocation pour les y aider en apportant au besoin le savoir-faire nécessaire.

Le débat sur le formalisme démocratique et la pratique au quotidien de l'Etat de droit reste au cœur de la question qui nous préoccupe. La démocratie formelle peut permettre l'accession au pouvoir de dirigeants non attachés aux valeurs de l'état de droit. Ce faisant, ils peuvent même en devenir les fossoyeurs.

Le principe formel de la séparation des pouvoirs n'est pas toujours opératoire lorsque les acteurs qui animent les institutions d'exercice de pouvoir n'ont pas une éthique élevée.

Ainsi au fondement de l'état de droit est une justice équitable dont les acteurs sont animés par une éthique professionnelle irréprochable. Dès lors la corruption de l'appareil judiciaire apparaît comme une des principales entraves à l'approfondissement de l'état de droit, en ce sens que le sentiment d'injustice est source de désordre social et d'instabilité politico institutionnelle.

Pour les citoyens ordinaires notamment dans les jeunes démocraties, la tendance prégnante est à déconnecter la jouissance des droits garantis du respect des obligations qui sont les leurs.

Ces tendances lourdes nous interpellent quant à la nécessité de travailler à l'enracinement de la culture démocratique et de l'état des droits pour éviter les risques de réversibilité. Ceci passe par la lutte contre la corruption, l'incivisme, la mal gouvernance institutionnelle et l'impunité qui en découle.

De ce point de vue, le Benin, mon Pays a réalisé au cours des deux dernières décennies des progrès considérables en termes de gouvernance électorale, de protection des droits de l'homme, et d'établissement d'institutions stables. Mais de nombreux défis restent à relever, notamment en matière de respect des principes d'éthiques professionnelles et sociales compatibles avec les exigences de l'état de droit et de la prévalence des institutions au-dessus des acteurs qui les animent.

Monsieur le Président,

Le Bénin adhère pleinement aux principes fondamentaux établis par la Charte des Nations Unies comme base des relations entre les Etats ainsi qu'aux mécanismes de règlement pacifique des différends internationaux.

Ces prémisses offrent une base solide pour la consolidation de la paix mondiale, qui doit être la finalité majeure de l'état de droit au plan international. A cet égard, tout doit être mis en œuvre pour rendre plus crédible le système de sécurité collective établi par la Communauté internationale.

L'Egalité entre Etats indépendamment de leur taille et de leur puissance devra être un principe cardinal dans les relations internationales. Aucun Etat ne doit être au-dessus de la légalité internationale.

Par ailleurs, nous ne devrons accepter que sous le couvert du droit international l'on justifie les ingérences dans les affaires intérieures des Etats.

Nous devons travailler ensemble pour l'avènement d'un monde meilleur où le droit ne sera pas discriminatoire et où les conditions de la jouissance des différents droits fondamentaux sont reconnues par tous et pour tous.

Cette aspiration collective requiert des réformes au niveau de la gouvernance mondiale y compris la réforme du Conseil de Sécurité, de même que le rétablissement de l'équité dans les relations économiques internationales qui passera par l'élimination de l'extrême pauvreté, et la promotion du droit au développement.

Je vous remercie de votre attention.